



MOV1.2.CBNRM1 :A
DOCUMENT STRATEGIQUE DU PLAN DE GESTION DE LA CHASSE
COMMUNAUTAIRE DANS LA FORET DE LOMAKO

Par:

Melchior Ngwesya Nzumba

AWF

Juillet 2008

SOMMAIRE

- I. Objectifs du Plan Stratégique**
- II. Equipe de Planification**
- III. Activités / Méthodologies**
- IV. Indicateurs objectivement vérifiables**
- V. Résultats Intermédiaires**
- VI. Moyens de Vérification**
- VII. Etat d'avancement des activités**
- VIII. Chronogramme des activités**
- IX. Budget**
- X. Projet d'Avenir**

I. LES OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE

1.1. **Objectif Global** : Mettre en place un condensé reprenant toutes les activités pour aboutir à un plan de gestion de la chasse en vue d'une gestion durable des ressources naturelles notamment la faune.

1.2. Spécifiques

Organiser les parties prenantes en une structure de gestion durable des ressources naturelles pouvant faire partie de l'équipe de planification

Négocier avec les Ministères de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme pour doter la Forêt à gestion communautaire de Lomako du statut légal de forêt de communauté locale.

Élaborer, avec l'implication de toutes les parties prenantes un Plan légal de gestion durable des ressources naturelles

Négocier une convention de gestion de la CBNRM1 avec la Direction des ressources fauniques et Chasse du Ministère de l'Environnement, conservation de la Nature, eaux et Forêts

II. EQUIPE DE PLANIFICATION

Cette équipe sera composée de :

Sur le terrain et à consulter à tout moment que cela sera utile

- Membres du Comité de gestion FFEM
- Cadre de concertation du territoire de Befale
- Délégués des comités locaux et comité de coordination du secteur
- Conseiller Juridique AWF

Au besoin

- ONG partenaires comme REFADD, SNV, ICRAF, WFC

Pour une bonne circulation de l'information, à chaque fois qu'il y aura descente sur terrain, informer les partenaires présents sur les lieux (site) et leur présenter le but de la mission et méthodologie pour la réalisation des activités programmées.

Au retour de chaque mission, rendre compte aux autres à travers des réunions de staff. Si nécessaire se faire accompagner du président du comité de gestion FFEM

Toujours appliquer l'approche participative à la réalisation de toutes les activités, notamment dans le choix des membres pour constituer une équipe de travail, pour les formations, pour la participation aux réunions, remettre aux représentants des communautés locales des critères d'éligibilité. Prôner l'équité, la démocratie (vote), la diversité et le genre.

III. ACTIVITES

3.1. Parties prenantes organisées en une structure légale de gestion durable des ressources naturelles

- Campagne de sensibilisation avec identification des parties prenantes
- Mise en place des comités locaux au niveau de chaque groupement faisant aussi appel aux comités villageois des chasseurs.
- Intégration des membres des comités locaux en un comité de coordination ayant son siège à Boonia, Chef lieu du secteur de Lomako.

3.2. Forêt Communautaire de Lomako dotée du statut légal des forêts à gestion communautaire

- Concertations avec les parties prenantes au niveau local.
- Concertation des parties prenantes c'est-à-dire MLW, Trans-M, Cadre de concertation, Société civile, autorités coutumières avec les autorités du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme sur le zonage et perspectives de la gestion des micros zones de la CBNRM1.
- Études prospectives sur le terrain avec les autorités du ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.
- Proposition de l'arrêté créant la forêt à gestion communautaire de la forêt communautaire de Lomako
- *Plan de gestion de la chasse élaboré avec la participation de toutes les parties prenantes et validé par le ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature et Tourisme.*

Méthodologie pour l'exécution des activités

- **Pour l'enquête Socio économique** : Sélection, test, formation et équipement des enquêteurs pour l'enquête socio économique sur l'importance et l'utilisation de la viande de brousse dans les ménages et collecte des données de base. Les équipes des enquêteurs s'appuient sur les différents fichiers conçus à cette fin en vue de collecter ces données (Fiche de collecte des données sur les différentes captures des gibiers, Fiche de programme des visites de quinzaines des enquêteurs auprès des chasseurs, Fiche de l'utilisation de la viande de brousse par les ménages chasseurs et non chasseurs, Fiche d'identification des chasseurs, Fiche de relevé des pièges et des minutions de chasse).
- **Pour la cartographie participative** : Sélection, formation sur la cartographie participative des forêts de chasse des cartographes locaux puisés parmi les membres des comités villageois des chasseurs ou des anciens des projets et équipement en matériels,
- Formation des équipes de terrain (**cartographie participative**) regroupant l'équipe des techniciens AWF et celles des chasseurs dont les membres (chasseurs) puisés dans les comités villageois des chasseurs. Les deux équipes regroupées en une seule a comme rôle de collecter les données sur terrain en vérifiant les différents

points stratégiques indiqués sur les cartes manuelles de base d'abord muettes et en même temps en les relevant au GPS.

- Pour l'inventaire faune, la méthodologie a consisté en l'élaboration d'un plan d'échantillonnage qui se prépare au bureau avec l'appui du Spécialiste GIS AWF qui imprime à l'intention de l'équipe de terrain la carte de la zone à enquêter. La carte est accompagnée des coordonnées géo référencées de différents points des recce et donnera également le kilométrage du circuit à parcourir.

Organisation du travail

. Recrutement des enquêteurs

- Il se fera auprès des communautés de base, c'est-à-dire l'on se référera aux comités villageois des chasseurs qui nous délègueront les gens. Les chefs de groupements et de localités seront également impliqués, Le critérium d'éligibilité s'avère indispensable. Quitte à chaque candidat de démontrer de quoi il est capable

. Composition de l'équipe de terrain (10 à 15 personnes)

Méthodologie (marche à suivre)

Préparer aussi le matériel nécessaire (GPS, boussole, jumelles, machettes, fiche de collecte des données sur recce, bics et cahiers

Préparer les denrées pour la survie

Bien planifier la quantité de la ration en fonction du nombre de jours à passer quand on est sur les recce et de l'effectif des membres de l'équipe (10 à 15 personnes)

Préparer les kits médicaux

Discipliner les gens et leur donner la consigne d'avoir l'esprit d'équipe et de ne pas faire du bruit pendant les observations.

Chacun des membres d'équipe doit connaître son rôle : machetteurs, boussolier, observateur aérien, observateur terrestre, observateur des activités humaines et du changement de la végétation, chef d'équipe, secrétaire, bagagistes

Commencer le travail en bonne heure pour le clôturer vers 14h30'

Ne pas marcher en zig zag quand on veut atteindre la cible ou point

Prélèvement des observations

Observations à noter : traces, crottes, vues, bruits, carcasses, nids (bonobo), restes alimentaires.

Pour les activités humaines : pistes, campements, repères de passage, pièges, champs,

Pour la végétation : MAR (forêt marécageuse, FPM (forêt primaire mixte), FS (forêt secondaire), FPMN (forêt primaire à Monodominance de Gilbertiodendron dewevrei, JAC et pour la topographie : Pente (PEN), Plaine (PLA),

Principe de prélèvement :

- Observations terrestres : largeur recce : 10 m soit 5m de vue de part et d'autre
- Observations aériennes : 100 m soit 50 m de part et d'autre.
- Pour les mêmes espèces de bêtes, prélever tous les 25 à 50 m (varie selon qu'il s'agit des cas des bêtes isolées ou vivant en groupes).
- Delete des données chaque jour à la fin de la journée. Commencer tôt le travail vers 6h30' et terminer à 16 h30'
- En cas des caprices des satellites, continuer à prendre les observations en s'orientant à la boussole sauf quand on est à plus ou moins 100 à 150 m du point de recce.

- Encodage des données de l'Enquête Socio économique (par les encodeurs) et celles des coordonnées géographiques de la cartographie participative, ainsi que des observations de base par le Chef d'équipe (Stagiaire).
- Production des cartes digitalisées de trois différentes forêts de chasse de trois groupements rassemblées en une seule carte des forêts du secteur reprenant ainsi les sources et cours d'eau, des campements de chasse et de pêche mais aussi le pointage des limites de zones d'agriculture et du cheminement de principaux sentiers d'accès aux forêts.
- Rédaction du rapport de synthèse par le « Hunting Specialist » et par le chef d'équipe (Stagiaire).
- Organiser des réunions de restitution des résultats des enquêtes aux communautés locales dans chacun de trois groupements (Boyela, Looma et Nsongomboyo) afin d'analyser les menaces et les opportunités en vue de développer les stratégies appropriées pour réduire la pression anthropique dans les forêts.
- Organiser à l'intention des chasseurs et des autorités locales un atelier de formation sur la loi de la chasse en RDC, atelier à tenir par le Conseiller Juridique d'AWF appuyé par le Spécialiste à la chasse.
- Organiser des réunions de validation du plan de gestion de la chasse en vue de l'utilisation durable des ressources naturelles et de la faune en particulier auprès de la population et des autorités locales.

3.3. Convention de gestion signée avec le Direction des ressources fauniques et Chasse du secrétariat Général du Ministère de l'Environnement, conservation de la Nature, eaux et Forêts

- Négocier et arracher un mandant de représentation des structures coutumières mixtes de base composées des chefs de groupements, chefs des localités d'un côté et de l'autre des comités villageois des chasseurs auprès des ministères de l'Intérieur et de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.
- Négocier et signer la convention de gestion de la CBNRM1 avec la Direction des Ressources fauniques du Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature Eaux et Forêts.

IV. INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES

04 comités locaux (1 comité pour le groupement Boyela , 1comité pour le groupement Looma et 2 comités pour le groupement Nsongomboyo allant de Boonia jusqu'à la rivière Lonkomo) et 01 comité de coordination mis en place et légalisés à la suite d'une campagne de sensibilisation .

01 arrêté portant création de la forêt communautaire de Lomako, signé à Kinshasa par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et forêts, sur base d'enquête prospective de 15 jours par une commission d'enquête prospective de 03 membres (FFEM, DRFC et MECNET) à la suite de 04 réunions de concertation faisant état des ateliers avec les parties prenantes organisées en comité de coordination à Boonia et avec les autorités du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme à Kinshasa.

01 plan de gestion de la chasse est élaboré par le Conseiller Juridique AWF appuyé par le Spécialiste à la chasse d'AWF et sur base des études antérieures en rapport avec ce volet 2. Les parties prenantes (Comité de gestion FFEM : 5 membres ; 6 comités locaux à raison de 3 membres par comité local et 5 pour le comité de coordination) et validé au cours de 06 ateliers par 2 autorités politico administratives (AT et Chef de Secteur) sur base des résultats des études antérieures 6.4. 01 convention de gestion signée avec la Direction des Ressources Fauniques Chasse du Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts au terme de 06 réunions de concertation avec les communautés de base et ladite Direction

V ; RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Parties prenantes organisées en une structure légale de gestion durable des ressources naturelles

Forêt communautaire de Lomako dotée du statut légal des forêts à gestion communautaire

Plan de gestion de la chasse élaboré avec la participation de toutes les parties prenantes au niveau local et enfin par le ministère de tutelle

Convention de gestion signée avec le Direction des ressources fauniques et Chasse du du Ministère de l'Environnement, conservation de la Nature, eaux et Forêts,

VI. MOYEN DE VÉRIFICATION

- 05 comités locaux de chasseurs des groupements et 01 comité de coordination au niveau du secteur mis en place
- PV des réunions de sensibilisation
- Règlement d'ordre intérieur légalisé des comités locaux à travers le comité de gestion FFEM.
- *01 arrêté portant création de la forêt communautaire de Lomako, signé à Kinshasa par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme, sur base d'enquête prospective de 14 jours par une commission d'enquête prospective de 03 membres (FFEM, DRFC et MECNET) à la suite de 04 réunions de concertation avec les parties prenantes organisées en comité de coordination à Boonia et avec*

les autorités des Ministères de l'Intérieur et de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme à Kinshasa.

- PV des réunions (ateliers) de concertation
- Rapport de mission d'enquête prospective
- Arrêté portant création de la Forêt à Gestion Communautaire de Lomako.
- *01 plan de gestion de la chasse élaboré et validé disponible.*
- Rapports des études menées disponibles (Socio économie et cartographie participative, Inventaire faune)
- Fichiers d'enregistrement des waypoints au GPS et de collecte des données bio socio économiques avec observations géo référencées
- Carte de distribution spatiale des forêts de chasse de trois groupements, d'abondance et distribution de la faune et des activités humaines, des campements de chasse et de pêche et des sentiers d'accès aux forêts
- Rapport des réunions de restitution des résultats des études
- Rapport du travail de Conseiller Juridique distinguant les différentes étapes d'élaboration du plan de gestion.
- Acte de validation du Plan de gestion dûment signé par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts.
- *01 convention de gestion signée avec la Direction des Ressources Fauniques Chasse du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts au terme de 06 réunions de concertation avec les communautés de base et ladite Direction.*
- PV des réunions de concertations avec les communautés locales de base
- PV des réunions de concertation avec la Direction des ressources Fauniques et Chasse
- Convention de gestion disponible

VII. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS

Activités	Réalizations		
	De j à mars 08	D'Avr à jn 08	Jlet à Sept 08
Etude prospective de la chasse villageoise dans forêt de Lomako (CBNRM1)	100 %	100%	100%
Sélection, formation et administration de l'Enquête Socio économique sur l'importance et l'utilisation de la viande de brousse et de l'évaluation de la filière	100%	100%	100%
Sélection, formation des cartographes locaux et exécution de la Cartographie participative des modes de chasse et des territoires de chasse	75%	75%	85%
Inventaire faune et la cartographie sur l'abondance et répartition des espèces dans les terroirs de chasse.	0%	45%	100%
Digitalisation des cartes prospectives et des cartes de modes de chasse	0%	50%	100%
Rédaction des rapports des études socio économiques et cartographie participative	45%	100%	100%
Rédaction du rapport de l'Inventaire faune	0%	0%	100%
Formation des chasseurs et autorités locales dans la loi sur la chasse en RD Congo.	0%	0%	100%
Tenue des réunions de restitution avec les communautés locales des études antérieures	0%	0%	50%
Réunions de concertation et de réflexion sur le devenir des terroirs de chasse au niveau de la base	0%	0%	60%
Elaboration du plan de gestion en tenant compte de tous les paramètres c'est-à dire les résultats des études	0%	50%	100%
Réunions de concertation et de validation du plan de gestion par les communautés de base, par le niveau méso et national.	0%	0%	60%
Réunions de restitutions tant au niveau provincial que national.	0%	0%	60%
Concertation et réflexion avec les autorités du Ministère de l'Environnement, Direction de la Chasse	0%	0%	50%
Signature de l'arrêté portant création de la FC Lomako	0%	0%	0%
Organisation et mise en place des comités locaux des chasseurs au niveau des groupements	0%	50%	100%
Négociation du mandat de représentation des structures mixtes de base (groupem, localités + comités locaux des chasseurs et de coordination	0%	0%	50%
Signature par le Ministère de l'Environnement, Conserv de la Nat Eaux et Forêts de la convention de la gestion de la CBNRM1 Lomako	0%	0%	50%
Rédaction projet d'arrêté portant création de la forêt communautaire de Lomako	0%	0%	100%
Sélection, formation et équipement des surveillants des forêts de chasse	0%	0%	0%
Rédaction et soumission de nouveaux projets	0%	0%	0%
Evaluation du projet et rédaction du rapport final 2008	0%	0%	100%

Conserv de la Nat Eaux et Forêts de la convention de la gestion de la CBNRM1 Lomako													
Réunion de validation de la chasse auprès de la population et autorités locales										x			
Rédaction projet d'arrêté portant création de la forêt communautaire de Lomako													
Sélection, formation et équipement des surveillants des forêts de chasse											x		
Rédaction et soumission de nouveaux projets												x	x
Evaluation à mi-parcours du projet et rédaction du rapport intermédiaire 08 et rapport final 09									x				x

IX. BUDGET

Missions d'études

- Etude de prospection initiale
- Implémentation des activités : enquête socio économique et cartographie participative des terroirs de chasse.
- Inventaire faune dans la CBNRM1
- Zonage participatif
- Gestion rationnelle des micros zones
- Sensibilisation par la radio communautaire « MBONGWANA » de Befale pour desservir une bonne partie du Lands cape à travers les différents groupes d'écoute à disséminer à travers les groupements.

Renforcement des capacités

- Ateliers de restitution des résultats des études aux communautés de base
- Ateliers de concertation et de réflexion (loi sur la chasse en RDC)
- Elaboration, validation et publication du plan de gestion de la chasse (service extérieur)

Mise en place d'un système villageois de surveillance et suivi de l'utilisation des ressources en faunes.

- **Formation des comités de surveillance des forêts**

X. PROJETS D'AVENIR

- Réalisation des émissions de sensibilisation à la radio communautaire « MBONGWANA » de Befale.

- Zonage participatif de la CBNRM1

- Gestion rationnelle des MICROS ZONES de la CBNRM1

- Aménagement, captage et construction des sources d'eaux (50 soit tous les 2 Km de Lingunda à Nkuse : 100 Km)

- Construction et réhabilitation des infrastructures rurales de base
Une école primaire à Lingunda (site ICCN)

Tronçon routier Lingunda-Lisoko (15 Km : réparation 6 ponts)

Tronçon Iyambo/Boyela à Intsi (donnant sur la Maringa à 6 Km) : avec digue, port et dépôt de stockage des produits agricoles

Pont de Lonkomo (4 bras: 70 Km. de Lingunda)

Trois Infrastructures culturelles et audio visuelles en appui en matière de sensibilisation et de conservation communautaire.

- Réhabilitation du grand pont de Lonkomo (50 mètres) sur la route Boonia- Mompono
- Appui des communautés locales surtout des groupements féminins et des jeunes à l'exploitation des produits forestiers non ligneux dans la CBNRM1